



La Gazette de Milon

À la Une
les Biefs de Milon

SOMMAIRE

À LA UNE

La restauration des biefs de Milon

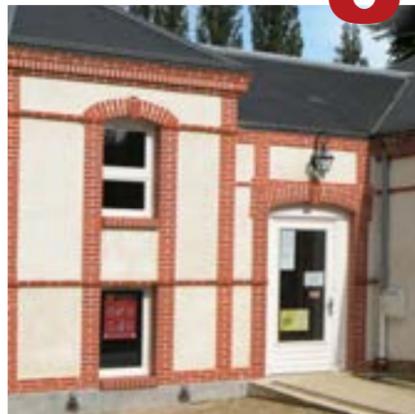
4



VIE COMMUNALE

Conseil municipal - Infos SMS
CCHVC - Eau - Élagage -
Recensement - Travaux
Assainissement

8



RETROSPECTIVE

Nettoyage de Printemps
Repas des Doyens
Galette des Rois

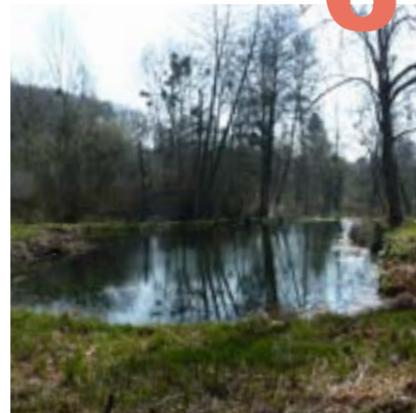
7



PATRIMOINE

La Fontaine Notre-Dame

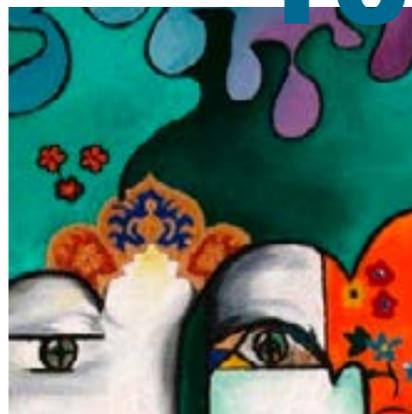
6



TALENTS

Gaëlle Germain, la peinture à
l'envers

10



INFOS PRATIQUES

Accueil en mairie
Babysitters
Urgences

12



A noter !



Le mot du maire

NOUVELLES ESTI VA LES



Le PLU

Je n'avais pas imaginé que la mise au point du PLU nécessiterait autant de temps. Après que le conseil municipal ait, par délibération, arrêté le PLU le 29 novembre 2016, s'est ouverte la période de 3 mois de consultation des personnes publiques associées (les services de l'État et ils sont nombreux, les communes riveraines ; le PNR, etc.). Au terme de cette période il y a eu le temps, pendant un mois environ, de l'enquête publique sous le contrôle du commissaire enquêteur Monsieur Stern.

Nous sommes entrés maintenant dans la phase de **mise au point des textes définitifs** qui seront établis après avoir examiné la recevabilité des remarques des personnes publiques associées et aussi celles que les Milonais ont consignées sur le cahier de l'enquête publique. Tout devrait être bouclé au 4^{ème} trimestre.

La CCHVC

La composition du conseil de notre communauté de communes va être modifiée suite au décès du maire de Senlisse, Monsieur Jacques Fidèle. En effet pour réélire son maire, le conseil municipal de cette commune doit être complet. Une élection partielle pour élire le conseiller manquant se tiendra les 2 et 9 juillet prochain, à la suite de quoi un nouveau maire sera élu.

Dans cette circonstance particulière, la loi nous oblige à rendre la composition du conseil communautaire conforme à une décision du conseil d'État de juin 2014, qui veut que le nombre de représentants d'une commune soit strictement proportionnel à son poids démographique dans l'intercommunalité, sans que le nombre de représentants ne puisse être inférieur à 1 (le calcul strict sur la base du rapport démographique donnerait à Milon la Chapelle 0,2 représentants). Un encart à l'intérieur de cette gazette vous indiquera la **nouvelle répartition des conseillers communautaires** qui sera officialisée lors du prochain conseil communautaire qui se tiendra début septembre.

L'élagage à Milon

Étant situé dans un environnement particulièrement privilégié où le sol ne manque pas d'eau et où, à cette période, particulièrement cette année, la chaleur ne fait pas défaut la végétation se développe rapidement. Les haies grandissent et s'épaississent,

les arbres poussent leurs branches et leur feuillage sur les chemins communaux et aussi chez nos voisins. La SEPUR, l'entreprise qui collecte nos ordures ménagères, se plaint du fait que la végétation gêne le passage de ses camions.

Des propriétaires sont venus vers moi, se plaindre de leurs voisins qui ne respectent pas les dispositions des Code civil et Code rural pour ce qui concerne la distance qui doit exister entre les haies et les limites de propriétés, la hauteur des haies et le surplomb du terrain voisin par les branches d'arbres. Vous trouverez dans cette gazette un texte qui rappelle les **obligations de chacun** en cette matière.

Le propriétaire qui, au premier coup d'œil voit bien que sa propre végétation déborde soit sur la voie publique soit chez son voisin, doit faire procéder, naturellement, à l'élagage ; ainsi les relations de bon voisinage seront conservées.

Pour ce qui concerne la commune je préférerais éviter d'avoir à utiliser la désagréable procédure de mise en demeure.

Je remercie tous les propriétaires concernés d'agir le plus rapidement possible.

L'environnement dans notre village

Vous avez vu que d'importants travaux ont été réalisés dans une propriété riveraine de la route de Saint-Lambert, il en est résulté un déboisement qui rend la vallée plus ouverte.

Sous l'impulsion de Pascal Hamon, les propriétaires, à leur frais, remettent le bief en état, et sur une partie, l'eau y est déjà revenue. En fin d'année, **le bief sera entièrement réhabilité.**

Que soient, ici, remerciées ces personnes qui, par leur action, participent à la beauté de notre village ; nous pouvons tous apprécier les magnifiques cônes de vue qui ont été dégagés.

Je vous souhaite à toutes et à tous
UN BEL ÉTÉ.

Jacques PELLETIER

LA GAZETTE DE MILON
Bulletin municipal
de Milon La Chapelle
N°19 | Printemps Été 2017
Tirage : 140 exemplaires.

En couverture :
Les biefs de Milon - photo prise
par Bernard Boutouyrie

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier
Rédaction : Caroline Tchekhoff
Crédit photo : Bernard Boutouyrie -
Michel Beaucamp - Gaëlle Germain -
Pascal Hamon
Conception graphique :
effet-immediat.com



Milon La Chapelle fait partie de la
Communauté de Communes de la Haute
Vallée de Chevreuse - www.cchvc.fr

La restauration des Biefs de Milon

Deux phases de travaux pour restaurer les biefs de Milon

Les travaux ont été organisés en deux phases de l'amont vers l'aval :

► La 1^{ère} phase **entre le Moulin Tournay et le Moulin de Milon** qui s'est achevée fin mai. Deux vannes ont été créées ou restaurées afin de régler le débit entre le bief et la rivière.

Le bief a retrouvé son flux et son énergie, ce qui a permis de refaire tourner la roue du moulin de Milon dont les aubes en chêne ont été restaurées. C'est le seul moulin dont il subsiste une roue fonctionnelle.

► La 2^{ème} phase **jusqu'au Moulin de la Mare** est en cours de validation et les travaux devraient bientôt démarrer.

Ces travaux permettront de réalimenter le Moulin de la Mare qui n'est hélas plus en état. La roue avait été remplacée par une turbine affectée à la laiterie et à la production d'électricité pour toute la ferme.



ouverture de la vanne



roue du Moulin de Milon

Début 2015, dans un article de la Gazette de Milon portant sur les biefs et les moulins de Milon, Philippe Hamon concluait ainsi : « Peut-être nos biefs revivront un jour, et les moulins nous aideront à nouveau à transformer cette énergie parfois indomptable et, pourquoi pas, recharger nos véhicules électriques. » Eh bien, ces deux dernières années, les choses ont bien évolué...

En effet, depuis de nombreuses années, plusieurs propriétaires recherchent des solutions pour curer les biefs complètement envasés par l'apport naturel et le manque d'entretien.

Au-delà du maintien en état de notre patrimoine (5 moulins à Milon ayant joué un rôle essentiel dans l'activité de la vallée du Rhodon), cela pose aujourd'hui un problème d'insalubrité dû aux boues stagnantes. Plusieurs tentatives avaient été faites pour obtenir des aides mais celles-ci n'ont jamais abouti.

En 2016, plusieurs propriétaires ont pris la décision d'engager eux-mêmes ces travaux en commençant au lieu-dit la Mare de la Grande Prairie.

De cette parcelle part un bief qui alimente le moulin de Milon en passant sous la RD46 et devant le château de Milon.

Sur la rive gauche de cette parcelle se situe un étang et le propriétaire, après l'accord de la DDT et sur conseil d'une entreprise spécialisée, a décidé de procéder au curage de l'étang et à l'abattage d'aulnes ayant complètement envahi cette prairie. Pour information, cette prairie est classée «à reconquérir» dans l'ancien POS de Milon et dans notre futur PLU.



Moulin de Milon



Bief de l'étang de la Grande Prairie



▼ Curage du bief
▼ Curage de l'étang

Le conseil municipal et les Milonais s'associent pour remercier les propriétaires qui ont fait cet investissement contribuant ainsi au **maintien de notre patrimoine et au bien-être dans notre village.**



roue du Moulin de Milon



un croco à Milon ?

Fontaine Notre Dame

les Milonais contribuent à préserver notre patrimoine

par Pascal Hamon, adjoint au Maire



La mare de la fontaine Notre Dame après réhabilitation

Dans une précédente édition de la Gazette de Milon, nous vous parlions de la **restauration de la mare de la Fontaine Notre Dame**.

Les travaux avaient été réalisés sous le contrôle du Parc Naturel Régional.

Pour rappel, **cette mare est aussi une réserve d'eau pour les pompiers en cas d'incendie et doit être régulièrement entretenue**.

Nous avons réussi à improviser quelques journées d'entretien des abords de la mare avec des volontaires de la commune.

Débroussailluses et tronçonneuses ont permis de venir à bout des aulnes encore couchés et des bambous qui envahissent une partie du terrain.

Mais la nature ayant repris le dessus, aidée par la pluie et la chaleur, nous aurons sans doute à planifier de nouvelles interventions similaires à l'automne.

Au-delà du travail, c'est le réconfort et nous avons pu partager autour d'un buffet champêtre bien sympathique.

Un très grand merci aux volontaires qui ont pu consacrer un peu de temps.

Cette année, nous allons poursuivre les travaux par la réhabilitation de la tour de la Fontaine Notre Dame.

Réfection du toit et jointoiment des murs. Par ailleurs, un renforcement de la digue sera effectué par l'entreprise ayant réalisé la réhabilitation dans le cadre de la garantie.

Si vous voulez nous aider, merci de prendre contact avec Pascal Hamon ou Michel Beaucamp.

Après l'effort, le réconfort



JANVIER 2017

Galette des Rois

Le 7 janvier, la Galette des Rois a rassemblé une quarantaine de Milonais à la mairie, en présence de Jacques Pelletier et Pascal Hamon, qui ont formulé leurs vœux de début d'année.

Galettes pour tous et bonbons à gogo pour les enfants. Merci à Emmanuèle Mateo pour l'organisation de ce rendez-vous annuel.

JANVIER 2017

Repas des Doyens

Le 25 janvier, les doyens du village ont été invités à l'Auberge de la Chapelle.

Ce déjeuner a rassemblé une vingtaine de Milonais autour de Jacques Pelletier et Pascal Hamon, sous l'œil (les yeux !) bienveillant de Jeanne Selosse et Sylviane Baumann, organisatrices de cette rencontre annuelle.

Jacques Pelletier a profité de l'occasion pour répondre à quelques questions sur l'état des finances de la commune.



MARS 2017

Nettoyage de Printemps

Le 18 mars, et c'est une première, de **nombreux** volontaires étaient présents, et parmi eux beaucoup d'enfants ! Sous la houlette de Pascal Hamon, plusieurs équipes de nettoyage ont ainsi pu être constituées, équipées, et surtout motivées, pour rendre à tous les sentiers leur aspect authentique, dépourvus de déchets !

Autre bonne nouvelle : les nettoyeurs ont constaté une baisse du volume de déchets jetés dans la nature, et notamment une réduction du nombre d'objets volumineux (pneus ...).

Un apéritif garni servi à la mairie attendait les équipes au retour de leurs tournées.





Conseil Municipal Principales délibérations

CM du 29 novembre 2016

► **PLU** : la concertation relative au projet de PLU a eu lieu, le bilan de la concertation a été tiré et le projet de PLU a été arrêté.

Prochaines étapes :

- le dossier sera soumis à enquête publique dès que les Personnes Publiques Associées et Consultées auront rendu leur avis dans un délai de trois mois à réception du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

- le dossier du projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public en mairie,

- la délibération « arrêt de projet de PLU et bilan de la concertation » fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

► **Travaux** « torrent Rouillon de la Madeleine » : ajustement budgétaire à la section investissement du Budget Primitif 2016.

► **Modification des statuts de la CCHVC** : mises à jour de l'Article 7 sur les compétences de la CCHVC.

► **SIRYAE** : approbation du rapport annuel 2015 relatif au prix et à la

qualité de l'eau potable.

► **Déchetterie** : les cartes de déchetterie ne fonctionnent plus, il serait souhaitable de revoir et de simplifier la convention passée avec la déchetterie de Magny.

► **Eclairage public** : l'entreprise Pruneville a entrepris une évaluation de l'éclairage de la commune.

► **Emprunt et voirie** : les taux bancaires proposés par le Crédit Agricole étant au plus bas en ce moment et des travaux de voirie envisageables pour la Route de Romainville à moyen terme, le Conseil réfléchit à un éventuel emprunt bancaire.

► **Chapelle de Milon** : un tapis chauffant ne fonctionne plus. Discussions en cours pour envisager d'autres solutions de chauffage.

► **Torrent de Milon** : rappel de la nécessité d'effectuer le curage de la fosse du Torrent de Milon.

CM du 23 mars 2017

► Approbation du **Compte de Gestion 2016**.

Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité sur www.milon-la-chapelle.fr > Vie municipale > Comptes rendus des Conseils Municipaux.

► Approbation du **Compte Administratif 2016**.

► Affectation des **résultats 2016** : report de l'excédent de fonctionnement (positif 28 435,11 €) et de l'excédent d'investissement (positif 662,15 €) au budget primitif 2017.

► Examen et vote du **Budget Primitif 2017** (Cf tableau ci-dessous).

► Transfert de **compétence PLU** à la CCHVC : le Conseil Municipal a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCHVC.

► **Renouvellement de la ligne de trésorerie** à la Caisse du Crédit Agricole.

► **Indemnités de fonction brutes mensuelles des Élus** : maire 658,01 € - adjoints : 255,46 €.

► **Taux d'imposition des taxes directes locales 2017** - inchangés par rapport à 2016 :

Taxe d'habitation : 9,52% - Taxe foncière : 5,15% - Taxe Foncière Non Bâti : 31,13% - CFE : 16,85%.

Le résumé du Conseil municipal du 30 juin 2017 sera publié dans la prochaine gazette.

BUDGET PRIMITIF 2017, en €

fonctionnement 2017			investissement 2017		
	dépenses	recettes		dépenses	recettes
dépenses réelles	257 801,00	257 801,00	opérations invest 2016	84 413,10	64 997,69
			r 1068 virt excé fonct 2016		28 435,11
			r 001 virt excé invest 2016		662,15
			restes à réaliser 2016	18 481,85	10 000,00
total	257 801,00	257 801,00	total	104 894,95	104 894,95

Info Milon SMS

Milon et sa transformation digitale
La Mairie étudie un **système d'information par SMS**. Ce service s'appellerait INFO MILON SMS. Il serait totalement gratuit, sans

abonnement et vous pourrez vous désinscrire quand vous voulez.

Ce dispositif limité à une douzaine de SMS par an permettrait de communiquer vers les Milonais sur :

► les prochaines réunions publiques

► les travaux et restrictions temporaires de circulation

► la veille météo (intempérie, avis de tempête, canicule, crue,)

► des événements exceptionnels. N'hésitez à nous faire part de vos suggestions.

Eau

Projet de décarbonatation de l'eau

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau potable, le Comité Syndical du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) a décidé de compléter les traitements actuels par une décarbonatation. Ce procédé permet de **baïsser le taux de calcaire présent dans l'eau**.

L'eau de Milon provient de l'unité de production d'eau potable des Bîmes située sur la commune de Mareil sur Mauldre.

La 1^{ère} pierre de l'installation a été posée en mai 2016 et, si tout va bien, la mise en distribution de l'eau adoucie devrait intervenir au dernier trimestre 2017.

Pour suivre l'état d'avancement des travaux ou en savoir plus sur le procédé utilisé pour réduire le taux de calcaire de l'eau, rendez-vous sur le site du SIRYAE : www.siryae.fr > Dossier spécial traitement du calcaire.

Pour les habitants qui auraient envisagé d'acquérir un adoucisseur, sachez que cet investissement coûteux sera désormais inutile pour les particuliers.

Assainissement

Contrôle en 2017

Une campagne de contrôle des assainissements va être lancée dans le dernier trimestre de cette année.

La précédente et seule campagne date de 2009 et notre règlement (rédigé en 2008) prévoyait un contrôle tous les 4 ans ce qui était la norme de l'époque.

Maintenant la périodicité est laissée au choix du SPANC mais ne doit pas être supérieure à 10 ans.

CCHVC

Ajustement du nombre de conseillers communautaires

Suite à la recomposition du conseil municipal de Senlis, voici la **nouvelle répartition des 35 sièges** :

- St-Rémy passera de 7 à 10 sièges, Le Mesnil de 6 à 9, Chevreuse de 6 à 8
- Levis de 3 à 2, Dampierre de 3 à 1
- Choisel, Senlis, St-Forget, St-Lambert et Milon passeront de 2 à 1.

Les communes ne disposant que d'un représentant devront désigner un suppléant.

Élagage

L'affaire de tous

De nombreux Milonais ont négligé depuis quelques mois, voire des années, d'entretenir les arbres et haies limitrophes de leur voisin et de la voie publique. Plusieurs entreprises de livraison, de ramassage des ordures se sont plaintes car les véhicules ne peuvent plus passer sans dommage.

En conséquence, le cas échéant, nous vous demandons de procéder ou de faire procéder le plus rapidement possible à l'élagage.

Pour rappel :

► Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez ses voisins, au niveau de la limite séparative.

► Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches mais il peut exiger en justice que cela soit fait, même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

► Par ailleurs, le Code civil impose des limites de distance entre vos plantations et les propriétés voisines.

Hauteur des végétaux	Distance minimale des plantations de la limite séparative de la propriété voisine
Jusqu'à 2 mètres	0,50 mètre
Au-delà de 2 mètres	2 mètres

En cas de non-respect, la commune peut procéder à l'élagage aux frais du propriétaire à l'issue d'une procédure de mise en demeure.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le texte intégral sur le site de la commune : www.milon-la-chapelle.fr > Infos pratiques > Élagage.

Travaux en cours ou programmés

- Curage de la fosse du torrent de la Madeleine réalisé en mai
- Curage du fossé le long du RD46 vers Saint-Lambert
- Bouchage de nids de poule route de Romainville

Recensement

Synthèse de l'enquête 2017

	Décomptes de la COMMUNE (bordereau de commune)
Adresses d'habitation (a) *	105
Dossiers d'adresse collective (d)	10
Résidences principales (o+m) (y compris les retours directs Insee)	103
Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants (f+g+h)	13
Total des logements enquêtés (i+m) (y compris les retours directs Insee)	116
Total des bulletins individuels (p) (y compris les retours directs Insee)	245
Fiches de logement non enquêtées (k)	3
Total des logements d'habitation (o)	119
Foilles de logement des habitations mobiles (q+u) (y compris les retours directs Insee)	0
Bulletins individuels des habitations mobiles (r+v) (y compris les retours directs Insee)	0
Fiches de logement non enquêtées des habitations mobiles (s)	0
Bulletins individuels des personnes sans abri (w)	0



En s'engageant dans le chemin pavé menant à la petite église de Milon la Chapelle, derrière le mur à droite, on soupçonne une maison ancienne inondée de charme et un joli jardin de roses parfumées. Mais qui aurait pensé que s'y abrite aussi une jeune peintresse qui sculpte des personnages dans la toile des tapis.

LE PEINTURE À L'ENVERS

Gaëlle GERMAIN



Gaëlle, depuis quand êtes-vous Milonaise ?

J'ai grandi à Magny-les-Hameaux. On peut dire que je suis une fille de la région. J'ai tenté quelques années à Paris ... En 2000 nous nous sommes définitivement installés à Milon, avec nos 5 enfants. Seule la plus jeune, Alice, habite encore avec nous, mais tous nos enfants reviennent régulièrement.

Vous êtes, à cette époque, une jeune femme active, journaliste, rédactrice en chef de plusieurs émissions médicales et culturelles de France Télévision, une famille nombreuse ... pas beaucoup de temps pour la peinture !

L'idée ne m'aurait pas effleurée ! Par contre, l'image et la photo me passionnaient. J'ai été formée à l'Institut national de l'audiovisuel, mes professeurs m'ont transmis l'art de l'observation. Mais loin de moi l'idée de prendre crayons ou pincesaux ...

Quel a donc été le déclic ?

Un changement de vie à un moment douloureux, m'a donné envie d'écrire. J'ai suivi des formations, je voulais devenir scénariste. Seulement, à la place de la plume, j'ai pris un pinceau. Comme une frénétique, j'ai tout repeint dans la maison, les murs, les meubles, les lampes ... Seuls les tapis étaient restés intacts, c'était pour moi une aberration. Un jour, j'ai pris le tapis, je l'ai accroché au mur, à l'envers, et je l'ai observé.

Qu'avez-vous vu ?

J'ai laissé ma main faire, je ne voulais surtout pas « dessiner ». Il en est ressorti une femme. Non, ce n'était pas un autoportrait, mais il y a tout de même un peu de moi dans son expression.



“ Milon est pour moi une inspiration particulière. Ici, au milieu de cet écrin de verdure, je trouve la douceur et le calme, c'est une bulle d'oxygène. Je ne suis pas prête, aujourd'hui, pour peindre des paysages, mais Milon se ressent dans mes toiles, on y trouve la paix et la sérénité que je respire ici. ”

Gaëlle Germain

J'aime les couleurs, j'ai repris le motif et les couleurs du tapis.

Vous étiez surprise ?

Oui, elle m'a bousculée. Je ne m'y attendais pas. Je ne la reconnaissais pas. Je n'avais aucune confiance en moi et je craignais le jugement des autres.

Que s'est-il passé ensuite ?

Mes proches, ma famille et mes amis, étaient tellement enthousiastes. C'était positif et joyeux. Cela m'a donné envie de continuer. Je me suis mise en quête de tapis et j'ai travaillé. Ma technique a évolué, mon regard aussi.

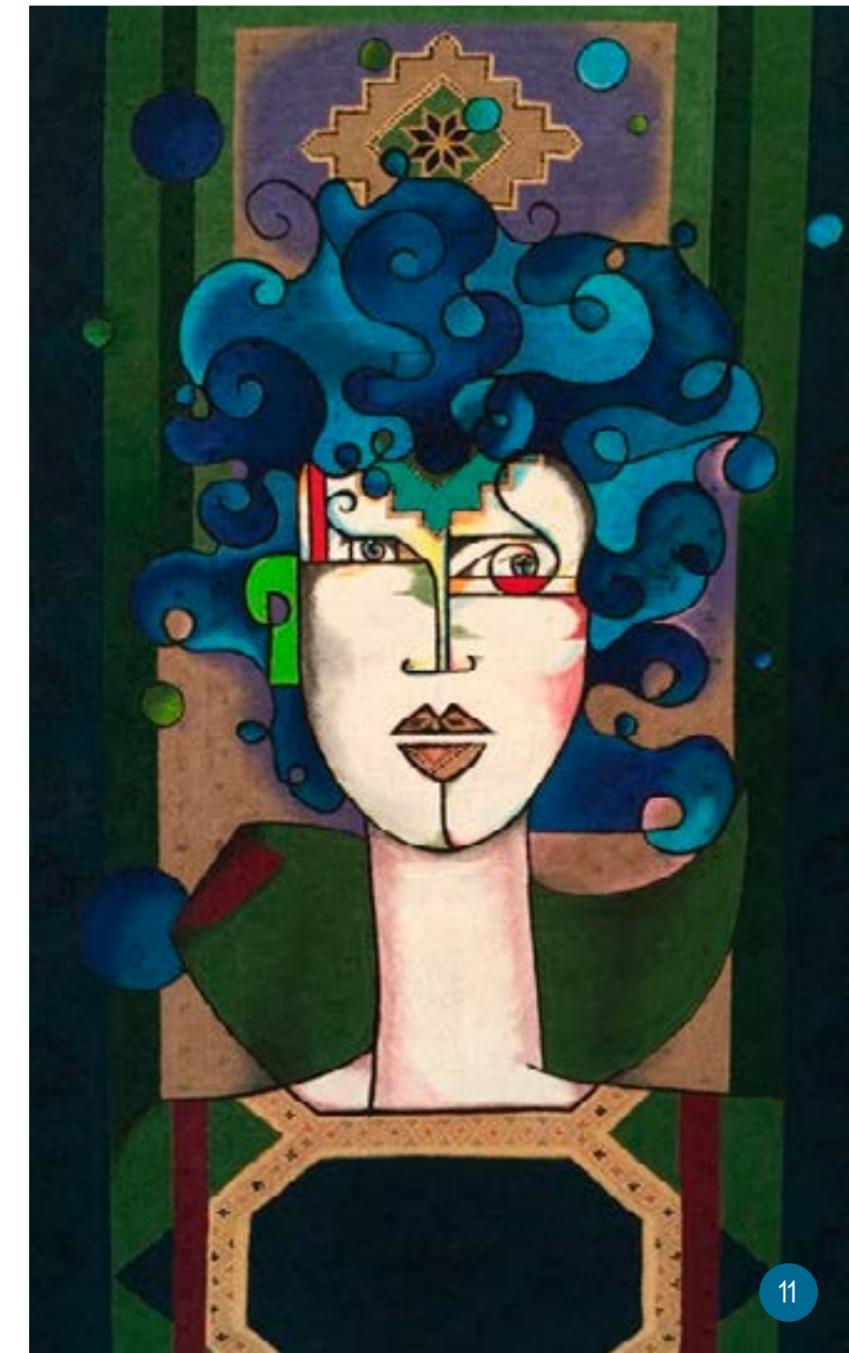
Au milieu des motifs parfois hauts en couleur, vos créatures interpellent le spectateur. Peut-être êtes-vous devenu scénariste après tout ?

C'est fait exprès, elles sont tellement figées dans leur dessin, dans l'instant, et dans leur cadre, je n'ai pas voulu les réduire au silence. C'est sans doute mon propre besoin d'expression, de rencontre avec les autres ...

Cela (ne) fait (que) trois ans aujourd'hui, vous en êtes aussi à votre troisième exposition.

Mes toiles ont été exposées, pour la première fois, en 2016, dans une nouvelle galerie, NaKré à l'Île de Ré. Et cet été j'expose à l'Atelier Corcos, à Mornac-sur-Seudre en Charente-Maritime et à Vieux Clocher de Saint-Palais-sur-Mer. J'espère pouvoir un jour réaliser une exposition pas loin de chez moi.

Gaëlle, nous vous le souhaitons ! Merci de nous avoir ouvert les portes de votre œuvre.



Urgences

- Samu 15
- Pompiers 18
- Centre anti-poison 01 40 05 48 48
- Gendarmerie de Magny-les-Hameaux : 01 30 52 07 94
- Police secours 17

Santé

- Médecins de garde : 15
- SOS Médecins Yvelines 01 39 58 58 58
- Urgences dentaires 01 39 51 21 21
- SOS Psychiatrie 01 40 47 24 24
- SOS Dépression 01 40 47 95 95
- Tabac Info Service 0825 309 310
- SOS Vétérinaires 01 47 46 09 09

Vol/Perte Carte Bleue 0892 705 705

Assistance et écoute

- SOS Amitié 01 42 96 26 26
- SOS Suicide 01 45 39 40 00
- Croix-Rouge Ecoute 0800 858 858
- Allo Enfance Maltraitée 119
- Sida info service 0800 840 800
- Drogue info service 113
- Fil Santé Jeunes 0800 235 236
- Jeunes-Violence-Écoute 0800 807 700
- Violence conjugale 3919
- Info IVG Ile-de-France 01 47 00 18 66
- Urgence Sans-Abris 115

Dépannage Eau - Électricité - Gaz

- Électricité - ERDF 0810 333 078
- Gaz - GRDF 0810 433 078
- Eau - SAUR 0810 077 078

Petite enfance

Le Département lance deux numéros dédiés pour contacter les centres de Protection Maternelle et Infantile et les centres de planification familiale :

Allô PMI : 0 801 801 078 - Allô Planification familiale : 0 801 802 803

Ces numéros s'ajoutent à celui déjà existant qui permet de trouver une assistante maternelle proche de chez vous : **Assitantes maternelles : 0 800 857 978**

Babysitters

Lou Marciano : 01 30 52 42 25
Arthur Mizrahi : 06 86 00 80 69

Accueil en mairie

du lundi au samedi (sauf mercredi) de 9h à 11h30

Tel : 01 30 52 19 22 - Fax : 01 30 47 05 45
mairie-de-milon@wanadoo.fr

www.milon-la-chapelle.fr

